



**HCP/DNIS**

Haut Comité de Pilotage chargé du suivi  
de la mise en œuvre des Résolutions du DNIS



# **RAPPORT D'ACTIVITES EXERCICE 2023**

**Semestre I**

**Août 2023**



## SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
CADRES JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL	5
MISSIONS DU HCP	7
FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS THEMATIQUES DU HCP	8
RÉALISATIONS AXE III - GOUVERNANCE ET ETAT DE DROIT	11
RÉALISATIONS AXE IV - RELANCE ÉCONOMIQUE ET AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE	13
RECAPITULIF DU SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS	15
ACTIVITES TRANSVERSALES	19
RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES	25
CONCLUSION GENERALE	27
ANNEXES	28

## INTRODUCTION

Ce rapport d'activité semestriel a pour objectif de présenter les actions menées par le Haut Comité de Pilotage (HCP) dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des résolutions et recommandations issues du Dialogue National Inclusif et Souverain (DNIS), qui s'est tenu du 20 août au 08 octobre 2022. Aussi fait-il le point sur les défis rencontrés et les perspectives envisagées pour la réussite de la Transition au Tchad. Quelques suggestions en rapport avec les défis de la mise en œuvre boucleront le présent rapport.

### A. Contexte

Le Tchad a connu un bouleversement historique le 20 avril 2021, avec l'annonce de la disparition subite et tragique du Marechal du Tchad, Idriss Deby ITNO, Président de la République, Chef de l'État, Chef Suprême des Armées, tombé sur le champ d'honneur pour la défense de l'intégrité territoriale, de la stabilité et de la paix. Face à cette situation exceptionnelle, les Forces de Défense et de Sécurité ont mis en place un Conseil Militaire de Transition (CMT), composé de quinze (15) officiers généraux et dirigé par le Général de Corps d'Armées MAHAMAT IDRIS DEBY, afin d'assurer la continuité de l'État, de préserver l'unité nationale et l'intégrité territoriale. Le 21 avril 2021, une Charte de Transition a été promulguée. Elle fixe la durée de la transition à vingt-quatre (24) mois et prévoit la mise en place d'un Gouvernement de Transition et la création d'un Conseil National de Transition (CNT), nouvel organe législatif.

Dans une adresse à la Nation le 27 avril 2021, le Président du Conseil Militaire de Transition (CMT) a lancé un appel aux Tchadiens de tout bord, tant de l'intérieur que ceux de l'extérieur, à œuvrer pour la Réconciliation nationale et la Cohésion sociale. Il a également annoncé l'organisation d'un Dialogue National Inclusif qu'il conçoit comme un grand moment d'évaluation et de propositions pour la refondation du Tchad. Cette annonce a été favorablement accueillie par l'opinion nationale et internationale ainsi que les pays amis, les partenaires bilatéraux et multilatéraux qui ont exprimé leur volonté commune d'appuyer, de soutenir et d'accompagner le processus de transition au Tchad. Le Président du Conseil Militaire de Transition a tenu sa promesse en mettant en place un Comité d'Organisation du Dialogue National Inclusif (CODNI) doté des moyens humains, matériels et financiers nécessaires pour la tenue de cette consultation nationale à date échu.

## B. Justification

Le Dialogue National Inclusif et Souverain (DNIS) a réuni mille cinq-cents quarante-huit (1 548) représentants des forces vives de la République (de l'intérieur et de l'extérieur) pendant cinquante (50) jours, sur la période allant du 20 août au 08 octobre 2022 (N'Djaména). Les échanges ont porté sur plusieurs sujets d'intérêt national, réunis sous cinq grands axes dont la gouvernance politique, économique et sociale, la sécurité et la défense, la justice et les droits humains, la culture et l'éducation et les questions sociétales. Les débats ont été intenses, riches, aussi contradictoires que houleux. Le Dialogue National Inclusif et Souverain (DNIS) s'est achevé sur une note positive avec l'adoption de plusieurs grandes Résolutions et Recommandations, censées poser en vingt-quatre mois les jalons d'un Tchad nouveau, avec une urgence sur la création des conditions d'un retour à l'ordre constitutionnel.

Constatant l'absence de mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre des résolutions et recommandations des précédentes assises telles que la Conférence Nationale Souveraine (CNS, 1993), le premier Forum National Inclusif (FNI1, 2018), le deuxième Forum National Inclusif (FNI2, 2020), les participants au DNIS ont convenu d'un mécanisme de suivi-évaluation dont l'objectif est d'assurer un suivi régulier de la mise en œuvre de toutes les résolutions et recommandations contenues dans le Cahier des charges, et d'alerter la hiérarchie sur les défis ou contraintes de la mise en œuvre afin de faciliter une transition inclusive et réussie.

Le suivi est capital pour la réussite de la Transition politique, car il permet d'évaluer les progrès réalisés, d'identifier les goulots d'étranglement, de proposer des solutions adaptées, et de renforcer la transparence et la redevabilité des acteurs impliqués dans la mise en œuvre face aux parties prenantes. Ainsi, le Haut Comité de Pilotage (HCP) est l'un des maillons essentiels du dispositif global de suivi de la mise en œuvre des Résolutions et Recommandations du DNIS.

## II. CADRES JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

### A. Cadre juridique et réglementaire

Par décret N°2 596 du 17 août 2022 portant consécration de la Souveraineté du Dialogue National Inclusif et le caractère exécutoire de ses Résolutions, le Président de Transition s'est porté garant de la mise en œuvre des résolutions et recommandations du DNIS qu'il a confirmé dans son adresse à la clôture des assises le 8 octobre 2022. Fidèle à ses engagements, le Chef de l'État par décret N°020/PT/PM/2022 du 28 octobre 2022 a créé le Haut Comité de Pilotage chargé du suivi de la mise en œuvre des Résolutions et Recommandations du Dialogue National Inclusif et Souve-



périences avérées. Ils représentent les diversités et la pluralité du Tchad.

### ■ III. MISSIONS DU HCP ■

Le décret N°020/PT/PM/2022 portant création du Haut Comité de Pilotage chargé du suivi de la mise en œuvre des Résolutions du Dialogue National Inclusif et Souverain fixe en son article 2 les missions du HCP qui sont les suivantes :

#### **A. Orientations stratégiques**

La première mission assignée au HCP est de donner des orientations stratégiques aux parties prenantes de la Transition pour la mise en œuvre des Résolutions et Recommandations du Dialogue National Inclusif et Souverain. A ce titre, le HCP est chargé de prendre attache avec les points focaux des départements sectoriels, d'organiser des séances de travail avec ces derniers et, le cas échéant, d'effectuer des visites de terrain dans les différents départements ministériels.

#### **B. Mobilisation des ressources**

La volonté manifeste des plus Hautes Autorités de la Transition de mettre en œuvre les Résolutions et Recommandations du DNIS ne saurait être traduite dans les faits sans la disponibilité des ressources nécessaires. C'est dans cette optique que l'acte portant création du HCP le charge d'appuyer la recherche et la mobilisation des ressources requises pour la mise en œuvre des actions du Cahier des charges de la transition.

#### **C. Evaluation de la mise en œuvre**

L'une des missions dévolues au HCP consiste à évaluer la mise en œuvre des Résolutions et Recommandations du DNIS par les départements sectoriels concernés. En effet, sur la base des rapports de travail fournis par le CTA sur l'état de mise en œuvre des résolutions et des données recueillies par ses propres Commissions thématiques, le HCP évalue, à l'aide d'un mécanisme dédié, l'exécution des actions du Cahier des charges de la transition par le Gouvernement.

S'agissant du mécanisme de suivi, le HCP a élaboré un instrument de suivi qui est le Cadre référentiel renfermant les principaux indicateurs et outils d'évaluation relatifs aux actes du DNIS. Le Cadre référentiel permet au HCP d'apprécier le niveau de mise







encourage à une installation effective des démembrements déconcentrés de la Commission nationale paix et réconciliation (CONAPAR) pour une prise en main endogène de la consolidation de la paix et de la culture de la cohésion sociale. Dans cet ordre, il serait judicieux de réaliser un diagnostic de la conflictualité sociale (communautaire et des professions rurales), d'organiser un atelier de réflexion et de définition d'une stratégie nationale bicéphale (paix et cohésion sociale) assortie d'une feuille de route et d'un plan de mobilisation des ressources.

En termes de chiffres à fin juillet 2023, sur les 49 Résolutions et recommandations relatives à cette thématique, la Commission thématique No1 constate que quatre (4) Résolutions et recommandations ont été réalisées, vingt-neuf (29) sont en cours de réalisation et seize (16) n'ont pas connu encore un début de réalisation. (Cf. Annexe I)

### **6. Résolutions/recommandations non exhaustives**

Au titre du premier Axe, il y a six (6) Recommandations dont la formulation initiale n'est pas recevable ni à la perspective de résultat ni à la déclinaison des actions à entreprendre. Ainsi, leur traduction dans le cadre connaît une limite de complétude. Les Résolutions et recommandations identifiées comme telles ont été reformulées et transmises pour validation à qui de droit. Ce sont les suivantes :

- 1) Créer les conditions pour le retour des déplacés internes dans leurs terroirs (cas des zones affectées par le phénomène de Boko haram)
- 2) Enclencher le processus de création d'une Commission «Vérité-Pardon-Réparation-Réconciliation»
- 3) Impliquer massivement les artistes, les leaders religieux & autorités traditionnelles, les hommes des médias et les leaders d'opinion dans le processus de la transformation sociale.
- 4) Engager le processus de mise en place d'une Commission d'enquête chargée d'élucider les cas de disparition de personnes et des crimes politiques
- 5) Faire la répartition juste et équitable des ressources nationales
- 6) Réaffirmer la souveraineté du Tchad face aux ingérences extérieures.

## **B. Réalisations Axe II - Retour à l'ordre constitutionnel**

### **1. Appui à la mise en place des organes du Référendum**

Dans le cadre de ses activités, la Commission thématique No2 travaille en étroite collaboration avec la Commission nationale chargée de l'organisation du referendum constitutionnel (CONOREC). Le but est de s'assurer de la mise en place d'institutions chargées des opérations du retour à l'ordre constitutionnel : la mise en place d'un cadre de dialogue politique, la mise à jour des listes électorales, la relecture du



le Calendrier de la Transition, identifier le chronogramme et les institutions responsables de la mise en œuvre de chaque point sur la liste des recommandations dévolue à la Commission No3. La synthèse des travaux réalisés individuellement a fait l'objet d'une Plénière pour son adoption. Pour faciliter les travaux des membres, un groupe WhatsApp a été créé.

La Plénière qui a suivi a débattu des propositions sur le Cadre référentiel. Plus de 4 séances sont tenues pour travailler sur les 156 points de résolutions et recommandations dévolus à la Commission No3. D'autres Plénières ont été nécessaires pour compléter le travail.

Une réunion extraordinaire du bureau a été convoquée le 17/03/2023 en vue d'examen de deux documents remis par le HCP à la Commission 3. Il s'agit du (1) Projet de Code électoral et le (2) Projet de Loi portant création de l'Autorité indépendante de prévention et de lutte contre la corruption. Au cours de cette réunion, le bureau de la Commission thématique No3 a rapidement compris la sollicitation sur le second document mais a renvoyé le premier document qui relevait plutôt de la Commission thématique No 2.

La Commission thématique No3 a ainsi examiné le projet de Loi portant création de l'Autorité indépendante de prévention et de lutte contre la corruption et a donné son avis en plusieurs points. Elle a tenu, à ce sujet, 4 séances de travail avec le S/comité 3 du CTA et à l'issue de ces travaux la mouture du projet de Loi a été validée et transmise au bureau du HCP.

L'atelier de Mara a permis de mieux cerner la méthodologie quant à l'élaboration du Cadre référentiel. Pour la Commission thématique No3, les exercices auxquels les membres se sont prêtés, au cours des différentes séances de travail, ont facilité la suite du processus. C'est ainsi qu'après le retour de Mara, les différentes réunions conjointes, tenues avec le Sous-comité 3 du CTA, ont été plus riches et permis d'obtenir, à terme, un cadre référentiel renseigné.

Par ailleurs, la Commission thématique No3 a activement pris part à toutes les activités et manifestations organisées par le HCP, y inclus son bras technique, le CTA.

## **2. Etat de mise en œuvre des résolutions et recommandations du DNIS**

Dès l'adoption du cadre de référentiel, la Commission thématique No 3 s'est appliquée à le renseigner sur la base des données recueillies auprès des départements sectoriels. Il ressort de ce travail mené de concert avec le SCT No3 du CTA que sur les 156 résolutions et recommandations concernant cette thématique, douze (12) sont réalisées, soixante-neuf (69) sont en cours de réalisation et soixante-quatorze (74) n'ont pas encore connu un début d'exécution à fin juillet 2023.

### 3. Résolutions/recommandations non-opérationnelles

La commission thématique III a recensé une seule recommandation non-opérationnelle. Il s'agit de recommandation no 32 dont la teneur est : « Arrêter la création des nouvelles chefferies traditionnelles et réaménager celles dont les créations sont contestées. » Pour cette recommandation, il y a eu un moratoire de 5 an fixé par décret qui interdit la création des chefferies. Mais à la lecture de celle-ci, elle n'est pas conforme et nécessite une action autre pour respecter sa mise en œuvre.

## ■ IV. RÉALISATIONS AXE IV - RELANCE ÉCONOMIQUE ET AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE ■

Les activités réalisées se résument aux différentes réunions de suivi, notamment les réunions de travail internes, les rencontres avec le Sous-comité technique N°4 (SC4) du Comité Technique d'Appui (CTA), la participation à l'atelier de définition des outils de suivi organisé par le HCP ainsi que les entretiens avec les points focaux des différents départements ministériels.

### 1. Organisation interne

Les réunions ont pour objet la prise de contact, l'élaboration des besoins, la préparation des différentes plénières du HCP, l'examen des rapports et documents produits par le CTA, l'élaboration du Cadre référentiel de suivi ainsi que le suivi des Résolutions et recommandations.

Pendant les premières rencontres la Commission thématique No4 a insisté sur l'impact direct des recommandations sur la vie de la population. Ainsi, les membres de la Commission se sont donnés comme mission le suivi rigoureux de la mise en œuvre des recommandations de l'axe 4 et de se rendre disponibles pour les activités.

### 2. Séances techniques avec le Sous-comité technique No4 du CTA

Le Sous-comité technique N°4 (SC4) demeure le vis-à-vis de notre Commission au niveau du CTA. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec cette structure, notamment pour valider ses rapports trimestriels d'activités ainsi que la finalisation du Cadre référentiel de suivi de la mise en œuvre des Résolutions et recommandations du DNIS.

Le rapport du 1er trimestre étant transmis ensemble avec celui du CTA et avant le démarrage effectif des activités communes avec son SC4, les observations ont fait l'objet d'une plénière du HCP. Le rapport du 2ème trimestre a quant à lui été présenté à une séance de travail et recueilli les observations des membres de la CT4.

Deux séances de travail d'une durée minimum de 3 heures chacune ont permis de continuer de renseigner le Cadre référentiel de suivi dont l'exercice avait démarré de-

puis l'atelier de Mara. Au cours de ces travaux qui se sont déroulés dans la salle de réunions du CTA, les deux organes se sont rendus compte de la complexité de certaines recommandations qui nécessitent la mise en commun des départements ministériels. C'est ainsi qu'il a été recommandé la tenue d'un atelier de finalisation avec les points focaux qui a eu lieu du 02 au 04 août 2023.

### **3. Participation à l'atelier de définition de la stratégie de suivi organisé par le HCP**

Cet atelier s'est tenu du 30 Mars au 1er Avril 2023 dans la localité de Mara. Après les présentations en plénière, la CT4, le SC4, le CISE ainsi que les points focaux des départements ministériels ont travaillé sous la direction d'un bureau adhoc mis sur pied et renforcé par le Facilitateur (Konodji Nguelngar Roland). Les travaux ont porté sur les points suivants : rappel des Résolutions et recommandations, amendement et renseignement du cadre référentiel de suivi-évaluation, remplissage de l'outil technique référentiel.

### **4. Entretiens avec les points focaux des différents départements ministériels**

Ces entretiens ont eu lieu en marge de l'atelier de Mara avec les points focaux des Ministères du Genre et de la Solidarité nationale, des Infrastructures et du Désenclavement, des Transports Terrestres et de la Sécurité Routière, de la Prospective économique et des Partenariats internationaux. D'autres points focaux ont été rencontrés par le SC4 qui a ensuite rendu compte à la CT4.

### **5. Etat de mise en œuvre des résolutions et des recommandations**

L'état de mise en œuvre des résolutions et recommandation a été fait par le SC4 et soumis à la CT4 lors d'une séance de travail en date du 26 mai 2023. La situation se présente comme suit : Sur les 68 recommandations, 6 sont entièrement réalisées soit 9%, 57 sont en cours de réalisation soit 84% et 5 n'ont pas encore connu un début d'exécution soit 7%.

### **6. Recommandations non-exhaustives**

Plusieurs Résolutions et recommandations paraissent complexes. Elles posent de problèmes de compréhension pour les acteurs chargés de la mise en œuvre. Ces recommandations sont entre autres :

□ *Mettre en œuvre les recommandations du Plan Directeur d'Industrialisation et de la Diversification Économique (PDIDE). Ce plan impliquera une vingtaine des départements ministériels qui doivent identifier, élaborer et mettre en œuvre les projets. Il sera très difficile de lister tous ces projets et de les suivre pendant cette période de transition.*

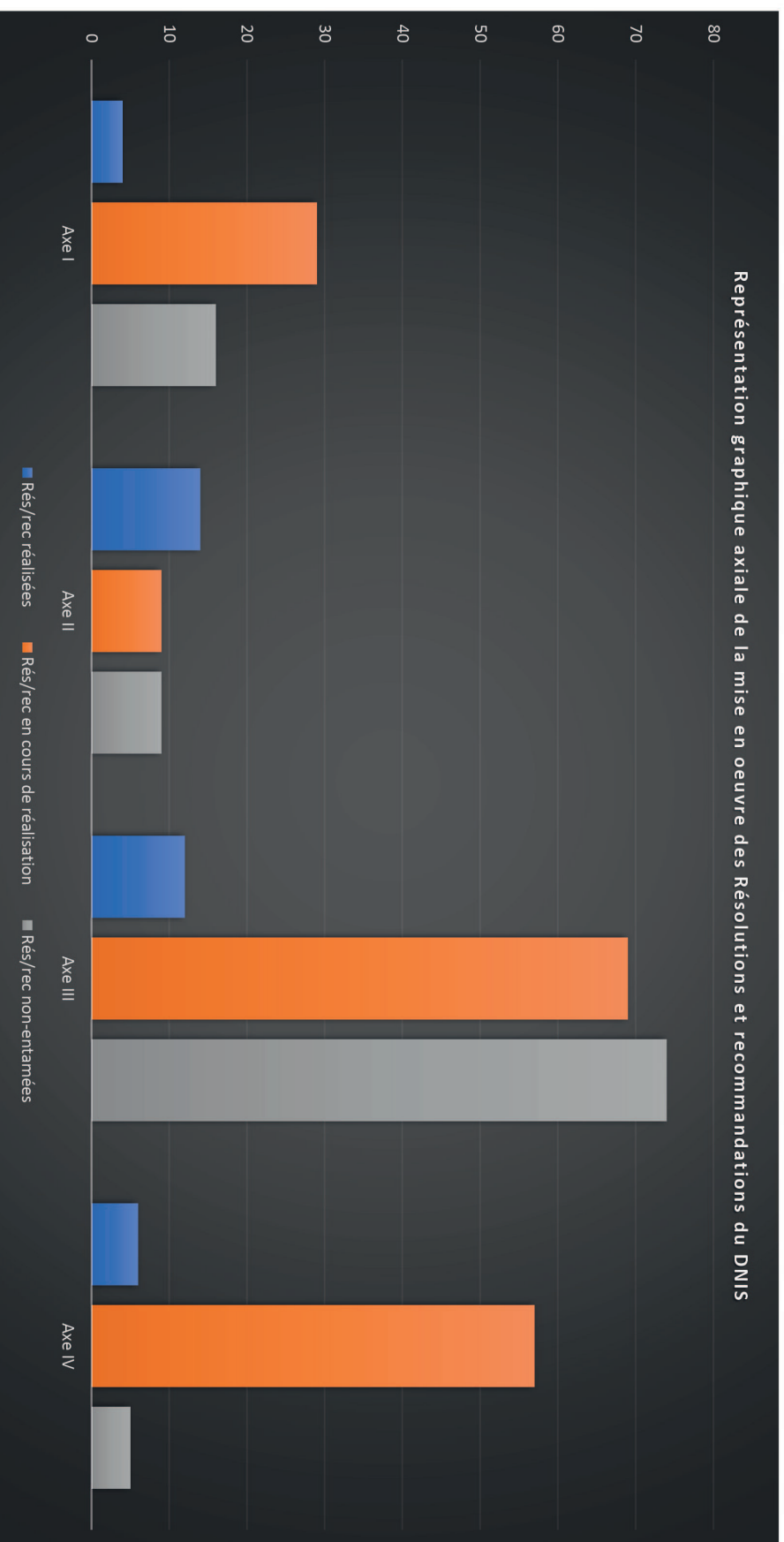


**Tableau I : Synoptique de la mise en œuvre des Résolutions et recommandation du DNIS(à fin juillet 2023)**

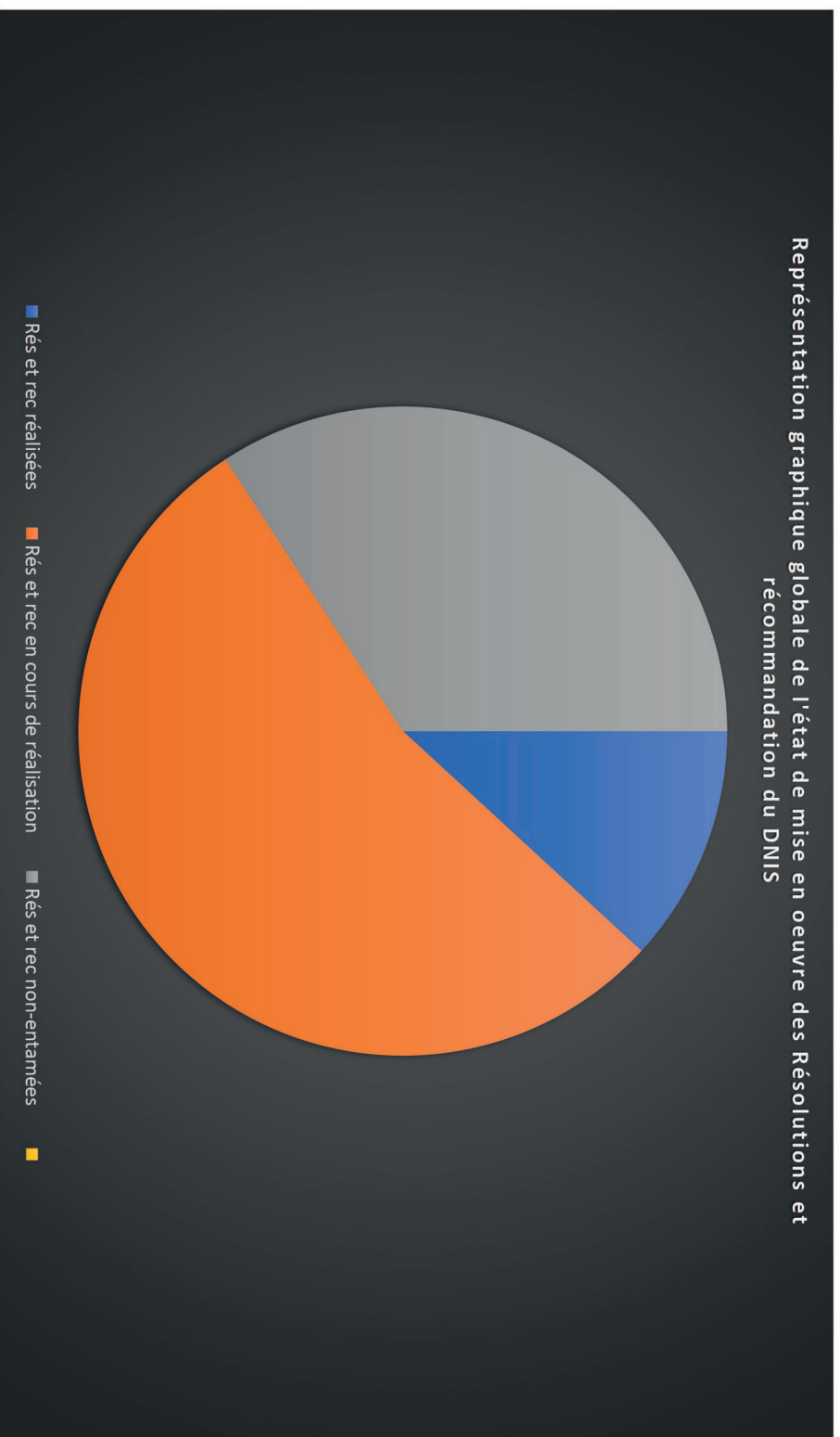
Intitulé de l'Axe	Nombre des Résolutions et recommandations Issues du DNIS	Nombre des résolutions et recommandations issues des déclinaisons des travaux en Commission	Résolutions et recommandations réalisées		Résolutions et recommandations en cours de réalisation		Résolutions et recommandations non-entamées		Taux moyen d'exécution (déclinaisons)
			Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	
Axe I – Forces de Défense, Sécurité, Paix, Cohésion sociale et Réconciliation nationale	21	49	4	8,16%	29	59,18%	16	32,65%	33,67%
Axe II – Retour à l'ordre constitutionnel	21	32	14	43,75%	9	28,12%	9	28,12%	35,93%
Axe III – Gouvernance et Etat de droit	84	155	12	7,69%	69	44,23%	74	47,43	25,96%
Axe IV – Relance économique et amélioration des conditions de vie	119	68	6	8,82%	57	83,82	5	7,35%	46,32%
<b>Total</b>	<b>245</b>	<b>304</b>	<b>36</b>	<b>17,10%</b>	<b>164</b>	<b>53,83%</b>	<b>104</b>	<b>28,88%</b>	<b>35,46%</b>



**Graphique 1 : Représentation de la mise en œuvre des Résolutions et recommandations**



**Figure 1 : Evaluation de la mise en oeuvre**





sèque aux temporalités mouvantes.

Le deuxième nœud, quant à lui, a opéré une analyse de politique comparée dans une double perspective – externe et interne. L’introspection a questionné les crises politiques enregistrées par le Tchad, avec les jeux de positionnement organisés autour de l’arithmétique sociocommunautaire. La perspective externe a engagé un effort de questionnement des intérêts tant géostratégiques que géoéconomiques dans lesquels le Tchad n’a cessé de végéter dans sa trajectoire.

Le dernier nœud de la démarche repose sur l’intelligibilité du suivi et de l’évaluation – son objet, sa direction, les acteurs, les subtilités des processus segmentaires et l’efficacité du mécanisme. Tous ces ensembles sont réunis à l’intérieur d’un unique corpus d’éthique politique – la volonté du succès et l’inclusion transparente qui rend compte au global tchadien dans l’énergie de l’intégrité.

## **2. Structure du cadre référentiel**

Le cadre référentiel de suivi proposé, est simplifié dans sa structure, le rendant accessible à l’ensemble des parties prenantes. Ainsi, sa matrice comprend – a) Recommandations du DNIS, b) Résultats attendus, c) Actions, d) Indicateurs, e) Organes responsables, f) Niveau de priorité, g) Echéance, h) Etat d’avancement. Les actions et les indicateurs constituent la dorsale de cette matrice.

Les premières renferment les déclinaisons des grandes décisions et des actes souverains d’Etat à produire par l’entremise des départements sectoriels et aux dépens des composantes du Pouvoir (exécutif, législatif, judiciaire), qui doivent traduire l’exécution processuelle des conclusions du DNIS. Les derniers constituent les éléments perceptibles des précédentes et établissent un niveau d’appréciation initial et des atteintes fixées dans les périodicités définies. Le niveau de priorité se soumet à la complémentarité des avancées à produire, à l’enclenchement des dynamiques globales dans l’étendard des conclusions et précisément les leviers de transformation à déclencher.

L’exigence de la priorité n’engage aucunement l’importance des Recommandations les unes des autres, plutôt l’irradiation de leurs impacts dans les processus de la refondation de l’Etat sur des nouvelles bases. La priorité est établie en trois paliers – Moyen, Elevé et Urgent. L’échéance traduit deux périodes – transition et post transition de la mise en œuvre des Recommandations. Ces deux segments temporels sont aussi redéfinis en des coupures maîtrisables – trimestre, semestre et annuel, et l’affectation des charges raisonnables à chacune. L’état d’avancement, qui se veut une appréciation du progrès dans la mise en œuvre permet aux parties prenantes d’identifier les difficultés et les limites qui peuvent être structurelles, politiques, législatives, techniques et financières.

### 3. Responsabilités des acteurs

Les travaux de finalisation du Cadre référentiel entamés pendant l'assise susmentionnée sont poursuivis dans le trimestre suivant (avril à juillet) par les Commissions thématiques et les organes correspondant que sont les Sous-comités techniques du CTA et soutenus des Points Focaux des départements sectoriels. Des sessions singulières réalisées et celles mixtes ont contribué à la finalisation dudit Cadre. Ce sont ces interactions produites à l'intérieur des travaux qui ont conduit à une relecture de la formulation des Résolutions et recommandations telles que transcrites dans le cadre des résultats utilisé (cf Cahier de Charges de la Transition).

La mise en œuvre des conclusions du DNIS échoit principalement au Gouvernement, soutenu par ses institutions sectorielles. La contribution des partenaires nationaux (formations politiques, organisations de la société civile, clergés religieux) et internationaux se traduit dans les orientations et les réorientations, la répercussion des sensibilités et l'exigence de l'intégrité de l'ensemble et de la crédibilité des processus.

Des Points Focaux sont désignés dans chaque département sectoriel, servant de vecteur à la collecte des matériaux du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre. Le suivi de processus et le suivi de résultat sont les principaux types retenus dans la démarche. Le suivi d'impact est dévolu au CISE, l'organe supérieur chargé de l'évaluation globale des processus et de la pertinence des choix opérés par le Gouvernement.

### 4. Outil technique référentiel

Cet outil est spécialement dédié à la collecte des matériaux, précisément les indicateurs qui constituent l'élément principal. Les valeurs de référence, intermédiaire et cible des indicateurs collectés et connues permettent d'apprécier les résultats obtenus.

Le tableau de bord intégré à l'outil technique référentiel prend en compte les éléments suivants de la collecte - la période, la méthode, la source, la fréquence, les ressources et les responsables en charge avec leur appui. Les risques potentiels qui peuvent impacter sur la collecte des indicateurs sont aussi considérés.





## B. Plénières thématiques

La prise des décisions et des initiatives au HCP se fait sur la base de la collégialité. Le principe admis dans le Règlement intérieur est le consensus. C'est l'énergie de la gouvernance de la structure. Des séances plénières sont régulièrement organisées pour discuter des décisions stratégiques à prendre, examiner et adopter les projets de textes et documents de la Transition élaborés par le CTA, les Commissions thématiques et les Comités ad-hoc. Les projets de TdR relatifs aux activités du HCP et du CTA sont aussi soumis à l'examen lors des Plénières.



**Tableau 2 : Récapitulatif des plénières du HCP**

N°o	Date	Lieu	Objet
1	31 décembre 2022	Primature	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Examen et adoption du projet de règlement intérieur ;</li> <li>▪ Examen et adoption du projet des termes de références des Commissions thématiques ;</li> <li>▪ Examen et adoption du Projet de Code de bonne conduite.</li> </ul>
2	30 janvier 2023	Primature	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Orientations stratégiques aux membres des Commissions thématiques ;</li> <li>▪ Adoption du schéma de collaboration entre les Commissions thématiques du Haut Comité de Pilotage (HCP) et les Sous-comités thématiques du Comité Technique d'Appui (CTA) ;</li> <li>▪ Examen et adoption de deux projets de TDR introduits par le Suivi-évaluation.</li> </ul>
3	22 février 2023	HCP	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Examen et adoption des termes de référence relatifs à l'atelier technique d'élaboration de la stratégie de suivi de la mise en œuvre des résolutions et recommandations du DNIS ;</li> <li>▪ Examen et adoption des termes de référence relatifs aux Journées d'information et de dissémination du cadre des conclusions (Résolutions et recommandations) du DNIS et de la feuille de route de la transition.</li> </ul>
4	15 mars 2023	Primature	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Restitution, examen et adoption du Projet de rapport du Comité Technique d'Appui ;</li> <li>▪ Restitution, examen et adoption de l'Avant-projet de Constitution.</li> </ul>
5	12 avril 2023	HCP	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Examen et adoption du projet de loi portant Code électoral relatif au Référendum constitutionnel ;</li> <li>▪ Examen et adoption du projet de loi portant création d'une Autorité indépendante de prévention et de lutte contre la corruption.</li> </ul>
6	20 avril 2023	HCP	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présentation et adoption de la mouture amendée du projet de loi portant Code électoral relatif au Référendum constitutionnel.</li> </ul>
7	21 juin 2023	Primature	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présentation, examen et adoption du projet de TDR sur la vulgarisation des Résolutions et Recommandations du DNIS ;</li> <li>▪ Présentation et adoption de la mouture amendée du projet de loi portant création d'une Autorité indépendante de prévention et de lutte contre la corruption ;</li> <li>▪ Présentation, examen et adoption du projet de rapport trimestriel du CTA.</li> </ul>
8	11 juillet 2023	HCP	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présentation et adoption du Cadre référentiel renseigné par les Commissions thématiques.</li> </ul>



### C. Développement du partenariat

Les principaux partenaires avec lesquels le Bureau du HCP a établi des contacts sont entre autres – l'Union Africaine (UA), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Institut of Democracy and Electoral Assistance (IDEA), Family Health 360 (FHI360). Ces partenaires sont d'obédience internationale. Quelques visites ont été effectuées auprès de quelques représentations diplomatiques dans la perspective future d'une table-ronde de mobilisation des ressources pour le financement de la transition phase II.

Les rencontres avec ces partenaires susmentionnés ont eu pour objectif unique – la présentation du mécanisme de suivi de la mise en œuvre des Résolutions du DNIS, du Cahier des Charges de la Transition et des champs de sollicitation s'ajustant à leurs missions définies près de l'Etat tchadien. L'appréciation faite par chacun des partenaires rencontrés s'inscrivait dans la manifestation politique de l'institutionnalisation du HCP et de la mission qui lui est dévolue.

Les défis identifiés d'ordre de la mobilisation des ressources additionnelles et de l'ininterruption du processus par les forces vives de la Nation durant la période critique du retour à l'ordre constitutionnel composent les angles analytiques ouverts par les partenaires. Le Bureau a sollicité desdits partenaires des préfinancements pour les actions suivantes – (a) la vulgarisation des conclusions du DNIS, (b) l'organisation de l'atelier d'élaboration du mécanisme de suivi et évaluation, les sessions de renforcement des capacités des organes internes chargés du suivi, (c) l'encadrement des organisations de la société civile identifiés pour faciliter la dissémination des résultats du DNIS, (d) les voyages d'apprentissage (apprentissage et capitalisation) à l'extérieur du pays dans les États ayant connu des trajectoires similaires ou marqués des transitions démocratiques et dotés des mécanismes de suivi des résolutions de médiation nationale, (e) les intégrations sectorielles en lien avec les recommandations dont le genre, le Médiateur de la République, la gouvernance sociale (cohésion sociale), le référendum, etc.

Le PNUD a contribué à la réalisation de l'atelier technique ayant permis l'élaboration du Cadre référentiel de suivi et évaluation du mécanisme. Le Bureau du HCP s'est ajusté au plan d'action opérationnel du Gouvernement, encadrant l'exécution de nombreux chantiers inscrits dans les résultats du DNIS.



## **VII. RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES**

### **A. Planification des sessions techniques**

Les sessions techniques à planifier sont celles entre Commissions thématiques, les sessions avec les Sous-comités techniques et celles avec le CISE. Un calendrier trimestriel des sessions sera élaboré, sur proposition des définitions périodiques des Commission thématiques.

Cette planification facilitera la gestion de la disponibilité du cadre d'accueil, l'optimisation des ressources humaines et financières, la performance processuelle à démontrer. Les Commissions thématiques soumettront leur planification qui intégrera deux séances techniques par semaine.

### **B. Reporting mensuel actualisé**

Dans une perspective du maintien de la dynamique des organes de suivi internes au HCP, le reporting mensuel est instauré. Il vise à optimiser les travaux dévolus aux Commissions thématiques dans le suivi systématique près des institutions techniques et sectorielles.

Le reporting restituera les résultats obtenus dans une période mensuelle. Ceux-ci résulteront des séances techniques internes des Commissions Thématiques. Un canevas du reporting mensuel sera proposé aux organes et une présentation de son articulation aux Rapporteurs des sous-bureaux des commissions thématiques sera faite par les Rapporteurs du Bureau/HCP.

### **C. Table ronde de mobilisation de fonds**

#### **C. Table ronde de mobilisation de fonds**

La spontanéité et l'imprévisibilité de la transition dans une nation engendrent comme corollaire de premier ordre la mobilisation d'un financement conséquent, faute de quoi tout exercice de planification reste limité.

Conformément aux dispositions de l'article 2 du décret no020/PT/PM/2022, le Haut Comité de Pilotage projette d'organiser une table-ronde de mobilisation de fonds qui réunira les partenaires techniques et financiers traditionnels du Tchad et s'ouvrira à des nouveaux acteurs internationaux qui se joindront aux défis de la refondation.

L'objectif de cette initiative est d'appuyer le Gouvernement de Transition dans la recherche des ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions du Cahier des Charges de la Transition. Le HCP entend profiter de l'occasion que lui offre la Table ronde pour inciter les partenaires à venir en aide aux réfugiés installés au Tchad suite

aux crises dans les pays de la sous-région (Soudan, Nigeria, Niger, Cameroun, RCA).

#### **D. Difficultés**

Le financement du Haut Comité de Pilotage demeure une limite à son fonctionnement et surtout son efficacité systémique en sa qualité de quatrième institution de la Transition phase II. L'efficacité des Commissions thématiques enregistre autant des faiblesses résultant du précédent facteur.

A cela s'ajoute la configuration des Commissions dont certains membres ne réussissent pas à offrir conséquemment leurs contributions aux travaux internes, à raison des agendas multiples se chevauchant et du cahier des charges des uns et des autres à l'intérieur du dispositif global de la Transition.

L'insuffisance des cadres d'accueil et d'installation des Commissions thématiques impacte sur la régularité des séances internes dédiées à la conception et la relecture des documents soumis. L'impératif d'installation des abris préfabriqués pouvant servir de cadres de travail pour la décongestion s'impose au regard des pressions calendaires de la Transition.

## ■ CONCLUSION GENERALE ■

Le premier semestre 2023 a été marqué par le démarrage effectif de la mission du Haut Comité de Pilotage. Des évidences ont été produites par l'ensemble des organes. Des progrès sont enregistrés dans la mise en œuvre globale des Résolutions et recommandations et plus prononcé dans les Axes I & II du Cahier des Charges.

Les principaux défis accumulés sont relatifs à l'autonomie financière (dépendance exclusive des finances publiques), la mobilisation des expertises techniques dans les Commissions thématiques et la surcharge dans les mandats d'Etat assumés par les uns et les autres. Ces trois limites affectent l'exécution de la mission. Le plaidoyer manifeste est celui près des hautes autorités de la République et des partenaires nationaux et internationaux à l'accompagnement du Haut Comité de Pilotage à l'accomplissement de sa mission.

En dépit des tensions budgétaires qu'enregistre le pays et des crises plurielles qui marquent sa géopolitique régionale, il est notoire de croire en une relance meilleure au second semestre qui sera ponctué par la consultation référendaire, gage du tournant de la Transition dont le Chef de l'Etat est garant. L'attente collective des résultats à fournir transcende les considérations hégémoniques entre corporations politiques, à l'amélioration processuelle des conditions de vie des citoyens.

Les limites observées dans le fonctionnement des Commissions et Sous-commissions thématiques exigent une réforme du HCP et un ajustement de son autonomie financière pour soutenir son indépendance d'action. C'est le lieu d'exprimer la gratitude du HCP aux Hautes Autorités pour l'écoute constante et la sensibilité aux défis rencontrés dans le fonctionnement quotidien.

Les perspectives futures d'action doivent être orientées vers les cibles clés de la transition que sont les jeunes, les femmes et les couches marginalisées franges essentielles des parties prenantes au DNIS.

## ANNEXES

**Annexe I - Tableau semestriel des transferts reçus**

**Annexe II - Rapport semestriel d'utilisation des fonds**

**Annexe III - Le Cadre référentiel de suivi-évaluation à fin juillet 2023**